

**Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation  
des Ordures Ménagères  
du Charolais-Brionnais et Autunois**

**SMEVOM DU CHAROLAIS-BRIONNAIS  
ET DE L'AUTUNOIS**

**Siège : Communauté de Communes de Paray-le-Monial**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL  
SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2008**

**(Petite salle du Centre Culturel et de Congrès de Paray-le-Monial)**

Monsieur Vincent DE LA CELLE, Président, ouvre la séance à 9 H 00 et souhaite la bienvenue à tous les délégués.

**Collectivités présentes**

- **Communauté de Communes du Val de Loire**  
LAUGERE Bernard (Pouvoir de Fabien GENET), CHARTIER André, GAILLARD Emmanuel
- **SIVOM BOURBON LANCY**  
RAMEAU Paul (Pouvoir de Jean-René LANOIZELE), LHUILLIER Patrick
- **SIVU BOURBINCE ARCONCE**  
BRACHET Bernard, MORISOT Daniel, BERNIGAUD René
- **Communauté de Communes du Val de Joux**  
LECOQ Jacques, MASSE Guy, PIRET Jean
- **Communauté de Communes du Canton de Charolles**  
DENIS Christian, GINET Martine
- **Communauté de Communes de Chauffailles**  
LUCARELLA Gilles, VINCENT René
- **Communauté de Communes du Pays Clayettois**  
MATHIEU Pierre, DELANGLE René, GALLON Serge
- **Communauté de Communes du Pays de Gueugnon**  
BONNET Christian, LOTTE Dominique, STEPIEN Jean-Claude
- **Communauté de Communes de Marcigny**  
M. NIGAY, (délégué non désigné représentant DUCARRE Jean-Claude), DE LA CELLE Vincent, MATHIAS Michel

- **Communauté de Communes du Nord Charolais**  
PALLOT Annie, MARTIN Jean-Jacques, LAMBOEUF Joël
- **Communauté de Communes de Paray-Le-Monial**  
ACCARY André, DURAND Roger, DESSERPRIT Jean-Pierre
- **Communauté de Communes du Canton de Semur-en-Brionnais**  
VINCENT Daniel, DUVERNAY Jean-Paul, SARROCA Ernest
- **Communauté de Communes d'ISSY-L'EVEQUE**  
PERRAUDIN Edith, PAGNIER Nathalie
- **Communauté de Communes de l'Autunois**  
CHAVY Gabriel (Pouvoir de Rémy REBEYROTTE), LOBREAU Hubert (Pouvoir de Michel BELHOMME), BERGERT Gérard (Pouvoir de Guy-François VERDIER)
- **Communauté de Communes BEUVRAY VAL D'ARROUX**  
LACHAUD Hubert (Pouvoir de Jean-Yves JEANNIN), VIEILLARD-BARON Michel
- **Communauté de Communes Arroux-Mesvrin**  
CHAPELLE Georges, MENAGER Gilbert
- **SIVU Autunois**  
MARTIN Jean-Louis

**Pouvoirs :**

Pouvoir de M. GENET Fabien (CC Val de Loire) à M. LAUGERE Bernard  
 Pouvoir de M. LANOIZELE Jean-René (SIVOM Bourbon-Lancy) à M. RAMEAU Paul  
 Pouvoir de M. REBEYROTTE Rémy (CC Autunois) à M. CHAVY Gabriel  
 Pouvoir de M. VERDIER Guy-François (CC Autunois) à M. BERGERET Gérard  
 Pouvoir de M. BELHOMME Michel (CC Autunois) à M. LOBREAU Hubert  
 Pouvoir de M. JEANNIN Jean-Yves (CC Beuvray Val d'Arroux) à M. LACHAUD Hubert

**Excusés :** M. FLEURY Roland, M. GENET Fabien, M. DRAPIER Jean-Paul, M. LANOIZELE Jean-René, M. PALLOT Noël, M. BIDAUT Marcel, M. JEAMES Franck, M. BOUILLER Fernand, M. DUCARRE Jean-Claude, M. LAURENT Régis, M. VACHET Gilbert, M. REBEYROTTE Rémy, M. BELHOMME Michel, M. VERDIER Guy-François, M. DAUNOT Daniel, M. JEANNIN J-Yves, M. GILLOT Christian, M. BONNET André, M. MENAGER Michel.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **APPROUVE** le compte-rendu de la précédente séance en date du 2 Juillet 2008.

➤ **PREND ACTE** des décisions du Président prises depuis la précédente séance :

**-2008-32-2** : Souscription du contrat d'assurances « Tous risques chantiers et dommages-ouvrage » auprès de la société AXA Assurances IARD-SA – 26, rue Drouot – 75009 PARIS, le montant de la prime nette totale s'élevant à 44 999.16 euros TTC.

**-2008-33** : Signature de l'avenant n°1 au marché de travaux pour la construction d'un centre de tri des déchets ménagers recyclables à Digoin – Lot 3A : Charpente métallique avec la Société SPCM – ZA du Champ Bossu – 71600 PARAY-LE-MONIAL, prévoyant la modification de la charpente du hall de stockage et s'élevant à un montant HT de 4 569.40 euros, soit 5 465.00 euros TTC.

Le montant du marché conclu avec la Société SPCM est porté à 288 269.45 euros HT soit 344 770.26 euros TTC.

**-2008-34** : Règlement des quittances d'assurances adressées par la Société GAN Assurances – 4, rue Dargaud – BP 31 – 71600 PARAY-LE-MONIAL, concernant :

. Le contrat 9110/42711 relatif à l'assurance des risques statutaires du personnel (Décès, Incapacité, Accident du travail), moyennant une cotisation de 6 892.77 euros pour l'année 2008,

. Pour le même contrat, la régularisation et l'ajustement de l'année 2007 pour un montant de 119.80 euros.

### **OPTIMISATION DE LA COLLECTE :**

Madame KIRCHOFFER du Cabinet GIRUS présente à l'assemblée le rapport définitif concernant les différents leviers d'optimisation qui pourront être mis en œuvre par les collectivités :

- a- Compostage domestique : mise en place d'un programme complet
- b- Collecte des ordures ménagères résiduelles : nouveaux points de regroupement, groupement de commandes, adaptation des fréquences de collecte,...
- c- Collecte des déchets ménagers recyclables. : homogénéisation de la collecte sélective et de la communication, modification des consignes de tri,...
- d- Transfert : création de quais, collecte en caissons amovibles,...

e- Extension des compétences du SMEVOM : il est demandé à GIRUS de chiffrer une étude complémentaire ayant pour objectif l'analyse juridique, financière et économique des quatre compétences suivantes :

- Plateformes de compostage
- Quais de transfert
- Déchetteries
- Collecte

**Ci-joint copie du rapport de la phase 2 de l'étude d'optimisation.**

Mi-novembre, les fiches techniques et l'évaluation économique correspondante seront adressées à chaque EPCI

## **MARCHE DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS :**

L'avis de publication a été effectué le 25 août 2008. La remise des offres est fixée au 17 octobre à 12 heures.

Le marché, qui comporte une tranche conditionnelle pour les collectivités de l'Autunois qui utilisent pour l'instant le Centre de Stockage des Déchets d'Autun, prendra effet le 1<sup>er</sup> Janvier 2009, pour une durée de 5 ans renouvelable deux fois un an.

L'ouverture des plis est prévue le vendredi 17 octobre à 14 heures et l'attribution du marché le mardi 28 octobre à 9 heures.

### **Le Conseil Syndical :**

➤ **PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat pour l'exercice 2007.

Il retrace l'activité du SMEVOM en 2007 et donne une vision des tonnages triés et traités par collectivité. Il énumère les différents travaux effectués au Centre de Stockage d'Autun et présente le bilan de l'activité et des réalisations du service communication.

Il mentionne les avantages financiers et pratiques du contrat unique signé courant 2006 avec Eco- emballages ainsi que l'étude lancée pour l'optimisation de la collecte.

Enfin, il retrace les travaux de la Commission de Délégation de Service Public pour l'exploitation du centre de tri et présente le projet architectural de construction des locaux du Syndicat.

## **CENTRE DE TRI DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES DE DIGOIN :**

Le chantier est déjà bien avancé pour la partie VRD et gros-œuvre.

Le président fait part de la visite qui a eu lieu le 24 septembre 2008 au Centre de Tri de Dijon, dont l'exploitation est assurée par SITA. Le process est le même que celui retenu par le SMEVOM.

Dans le cadre des travaux de construction du centre de tri, il a été nécessaire de souscrire une assurance tous risques chantier ainsi qu'une assurance dommages-ouvrage. Le montant de la prime nette totale s'élève à 44 999.16 euros TTC.

A cet effet, le Conseil Syndical **VOTE** la décision modificative n° 1-2008 sur le budget du Centre de Tri :

<b>ORIGINE</b>			<b>DESTINATION</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé de l'imputation sur laquelle des crédits sont prélevés</b>	<b>Montant en Euros</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé de l'imputation sur laquelle des crédits sont ajoutés</b>	<b>Montant en Euros</b>
023	Virement à la section d'investissement	- 45 000	616	Assurances	+ 45 000
021	Virement de la section d'investissement	- 45 000	2313 - 608	Travaux centre de tri	- 45 000

## **CONSULTATION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX :**

Il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de la commission consultative des services publics locaux qui se compose du Président ou de son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants (déjà proposés lors de la réunion du Conseil Syndical du 2 Juillet 2008) et de six représentants d'associations locales oeuvrant dans le domaine de l'environnement et de la consommation.

Une réunion aura lieu le 23 octobre prochain à laquelle toutes les associations du territoire du SMEVOM ont été invitées

Les associations désirant faire partie de cette commission pourront manifester leur intérêt. Au final, six d'entre elles seront retenues.

## **AMBASSADEURS DE TRI :**

Le Président a expliqué les nouvelles contraintes mises en place par Eco-Emballages pour l'obtention des soutiens financiers dédiés aux ambassadeurs du tri, dans le cadre du barème D.

Eco-Emballages refuse de soutenir deux postes d'ambassadeurs (concernant la CC du canton de Chauffailles et la CC du canton de Semur-en-Brionnais) pour l'année 2007 au motif que le bilan de l'activité des ambassadeurs du tri est insuffisamment renseigné pour justifier un temps d'activité minimum de 50% consacré à la communication de proximité.

Afin de supprimer ces anomalies en 2009, le Président propose la mise en place d'un **tableau de bord individuel pour les ambassadeurs du tri.**

Pour cela, le Smevom organisera des réunions trimestrielles pour l'ensemble des ambassadeurs du tri qui permettront de faire des bilans intermédiaires afin d'aboutir à un bilan global de la communication de proximité conforme aux engagements contractuels.

Par ailleurs, Eco-Emballages a refusé de soutenir les dépenses de communication pour les supports qui ne font pas apparaître le logo Eco-Emballages. Plusieurs collectivités sont concernées, dont la Communauté de Communes de l'Autunois qui perdrait la quasi-totalité des soutiens demandés sur ses supports de communication en 2007.

Le Président a fait part de son désaccord à Eco-Emballages en demandant à l'éco organisme de prendre en compte les dépenses de communication de l'année 2007, malgré l'absence de logo et de maintenir l'aide pour les deux postes d'ambassadeurs du tri en discussion.

Une première réunion aura lieu avec les ambassadeurs du tri le 30 Octobre 2008 à 9 heures.

## **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :**

Suite au renouvellement des conseils municipaux, le Conseil Syndical, après avoir été informé du rôle des délégués locaux du CNAS et de leur mode de désignation,

- **NOMME** Monsieur Vincent DE LA CELLE en qualité de délégué local du SMEVOM au Comité National d'Action Sociale pour les années 2008 à 2013.

Le Président fait part au Conseil Syndical de la proposition d'adhésion au Groupement d'Intérêt Public e-Bourgogne pour l'accès à la salle des marchés publics et l'utilisation d'outils permettant la dématérialisation des marchés publics et précise que la cotisation d'adhésion du Syndicat s'élève à 6 500 euros pour l'année 2008.

Le Conseil Syndical,

- **DECIDE** de ne pas adhérer au Groupement d'Intérêt Public e-bourgogne pour l'administration électronique des marchés publics.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 h 45.

A Paray-le-Monial,  
Le 27 Octobre 2008  
Le Président :

Vincent DE LA CELLE